



AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Puy-l'Évêque
1 PLACE DE LA TRUFFIERE
46700 PUY L EVEQUE

République Française

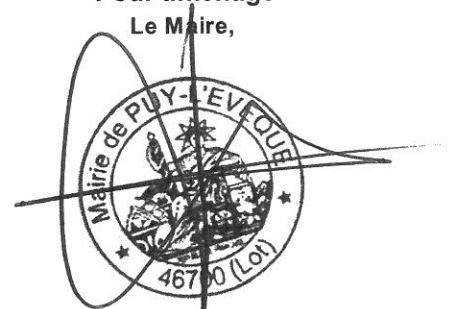
J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu dans la salle du Conseil Municipal de la mairie

le 04/12/2018 à 20 heures 30

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu été du Malbec : Renouvellement de l'opération en 2019 - Vote de principe ;
- 2) Information sur la direction de l'EHPAD et des Foyers Logements : Mutualisation ;
- 3) Information prix repas cantine : Mise à disposition de personnel ;
- 4) Achat de matériel pour les ateliers municipaux ;
- 5) Adhésion au Centre de Gestion du Lot : module dématérialisation des marchés publics ;
- 6) Atelier Relais : dette ;
- 7) Lot Habitat : courrier pour impayés ;
- 8) Lot Habitat : demande garantie d'emprunt, rallongement de la dette ;
- 9) Projet travaux gymnase : demandes de subventions ;
- 10) Travaux Ecole publique ;
- 11) Fédération Départementale d'Electricité du Lot : Participation éclairage public : travaux le Single ;
- 12) Fédération Départementale d'Electricité du Lot : Participation éclairage public : travaux place du Dr Lucien Savournin ;
- 13) Wi-Fi public lotois : proposition installation de borne ;
- 14) Dossier Gendarmerie : mission d'AMO partielle - financement ;
- 15) Cession terrain à l'EHPAD ;
- 16) Cession terrain par l'EHPAD ;
- 17) APE Ecole publique : demande dégrèvement ;
- 18) Examen possibilité extension Maison des Vins ;
- 19) Subvention exceptionnelle : la Raie Marteau ;
- 20) Décisions Modificatives n° 4 : Budget Principal Commune - section d'investissement ;
- 21) Décisions Modificatives n° 5 : Budget Principal Commune - section de fonctionnement ;
- 22) Décisions Modificatives n° 1 : Budget Energies Renouvelables - section de fonctionnement ;
- 23) Décisions Modificatives n° 1 : Budget Activités Commerciales - section de fonctionnement ;
- 24) Décisions Modificatives n° 2 : Budget Activités Commerciales - section d'investissement,
- 25) Création poste d'Adjoint Technique 28 heures/semaine à compter du 1er mars 2019 ;
- 26) Suppression poste d'Adjoint Technique 22 heures/semaine à compter du 1er mars 2019.

Pour affichage
Le Maire,



Signature et cachet